

Aides sociales : l'Élan commun s'adresse au Ministre de l'Agriculture Marc Fesneau

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. Les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont distinctes de la rémunération et sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir.

Les syndicats de l'élan commun sont impliqués dans toutes les instances de concertation interministérielles de la Fonction Publique, telles que le Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS), les Sections Régionales Interministérielles d'Action Sociale (SRIAS) ainsi qu'au niveau ministériel et au Conseil d'administration de l'ASMA Nationale et dans les ASMA départementales.

Créée en 1985, l'Association d'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA) est une singularité dans la Fonction Publique, puisque gérée par les organisations syndicales.

L'élan commun défend l'égalité établir entre tous les agents, au delà des statuts, des cadres d'emplois, des lieux d'exercice un même droit pour toutes et tous et prioritairement pour celles et ceux qui en ont été exclus de fait, ainsi que pour tous les non titulaires, les agent.es payés sur budget d'établissement et les retraité.es.

L'Élan commun, au regard du contexte lié à l'inflation, à la dégradation du pouvoir d'achat des personnels, à l'augmentation des difficultés financières d'un nombre croissant d'agent.es, a écrit à Marc Fesneau, ministre de l'agriculture à propos des aides sociales...